

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS350/3
16 octobre 2006

(06-4957)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – MAINTIEN EN EXISTENCE ET APPLICATION DE LA MÉTHODE DE RÉDUCTION À ZÉRO

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par la Thaïlande

La communication ci-après, datée du 12 octobre 2006, adressée par la délégation de la Thaïlande à la délégation des États-Unis, à la délégation des Communautés européennes et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémorandum d'accord), la Thaïlande informe les parties consultantes et l'Organe de règlement des différends qu'elle désire être admise à participer aux consultations demandées par les Communautés européennes dans une communication distribuée le 3 octobre 2006 (WT/DS350/1).

La Thaïlande a un intérêt substantiel dans cette question car certaines de ses exportations vers les États-Unis font l'objet de mesures semblables à celles que mentionnent les Communautés européennes dans leur demande. Par conséquent, la Thaïlande demande à être admise à participer à ces consultations.

Je vous saurais gré de m'envoyer confirmation de la réception et de l'acceptation de la présente demande ainsi que des informations sur la date et le lieu de ces consultations.
